

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION GRAND LUMINY

La rapidité de propagation de l'épidémie de Covid-19 dans le pays ainsi que le taux de létalité de cette maladie ont conduit le Président de la République à ordonner, le 16 mars 2020, des mesures de confinement extrêmement fermes et étendues.

Si ces mesures ont été indispensables pour protéger la santé et la vie de nos concitoyens, elles se sont traduites par un arrêt quasi-total de nos entreprises et industries, impactant fortement l'activité économique sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

L'Association Grand Luminy, opérateur d'appui à la création d'entreprises innovantes de la filière santé, contribue par l'exercice de ses missions, à limiter le risque de défaillance des jeunes entreprises et par là-même à renforcer l'attractivité du territoire par la création de richesses et d'emplois.

Face aux répercussions économiques de la crise sanitaire, particulièrement pour les jeunes entreprises, l'association entend renforcer sa mission d'accompagnement et de lutte contre la mortalité des entreprises en exonérant les entreprises occupantes pendant 2 mois de leurs coûts d'hébergement.

Compte tenu du caractère exceptionnel de la situation économique et de l'urgence à agir s'assortissant des mesures liées mises en place par la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Conseil de territoire Marseille Provence entend faire droit à la demande de l'association en lui octroyant une subvention en nature correspondant à 2 mois d'exonération de loyers.

**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS N° xxxx
AVENANT N° 1**

ENTRE

Le **Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole Aix-Marseille Provence**, agissant par délégation du Conseil de Métropole d'Aix-Marseille Provence suivant délibération HN 56-187/16/CM du 28 avril 2016, représenté par son Président régulièrement habilité par la délibération du Conseil de Territoire du 13 juillet 2017, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Territoire Marseille Provence N°16153 en date du 13 Février 2017 dont le siège est situé : 58 boulevard Charles Livon – 13007 Marseille

Ci-après dénommée Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole Aix-Marseille Provence,

ET

L'association **Grand Luminy**, représentée par son Président en exercice, Monsieur Pierre CHIAPPETTA, régulièrement habilité à signer la présente convention, dont le siège est situé : Parc Scientifique et Technologique de Luminy – Case 922 – Bâtiment CCIMP – 2^{ème} étage – 13288 MARSEILLE CEDEX 9,

Ci-après dénommée l'«Association»,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La crise sanitaire a entraîné une dégradation brutale et massive de la situation économique du territoire, qui a affecté en premier lieu les jeunes entreprises présentant une vulnérabilité particulière.

Conformément à l'article 9 de la convention d'objectif, l'Association Grand Luminy a sollicité la Métropole pour obtenir une subvention complémentaire, dans un contexte économique dégradé suite aux mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, afin de pouvoir remplir sa mission d'accompagnement, de lutte contre la mortalité des startups face aux effets de la crise, en consentant aux entreprises qu'elles accueillent une exonération des coûts d'hébergement.

Tenant compte du caractère exceptionnel de la situation économique, la Métropole consent à accorder une subvention complémentaire à l'association. Compte tenu de l'urgence à intervenir, elle prendra la forme d'une subvention en nature d'un montant équivalent à deux mois de loyer et non d'un versement en numéraire.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant de la subvention attribuée, sans modification de l'assiette éligible.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Est accordée une subvention complémentaire en nature d'un montant de 24 425 euros et prenant la forme d'une exonération de deux mois de loyers, hors charges, impôts et taxes.

Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

ARTICLE 3 : CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le bénéficiaire de la subvention renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit pour des faits ou des prestations prévus ou liés au présent avenant.

ARTICLE 5 : PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à Marseille, le

Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Le Président de l'Association
Grand Luminy

Pierre CHIAPPETTA

ANNEXE N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS BUDGET PREVISIONNEL 2020

ASSOCIATION GRAND LUMINY

Budget prévisionnel 2020

Dépenses prévisionnelles 2020				Ressources prévisionnelles 2020			
POSTES	Animation	Entrepreneuriat	Total	Types de ressources	Animation	Entrepreneuriat	TOTAL
Actions				Subventions			
COMMUNICATION	13 743	4 999	18 742	Ville de Marseille	40 000	0	40 000
ANIMATION	8 526	12 757	21 283	Métropole AMP		114 425	114 425
PROMOTION	0	3 000	3 000	CD 13		0	0
PLATEFORMES BIOTECH	0	63 535	63 535	CR anim-entrepreneuriat	55 000	95 000	150 000
Sous-total actions	22 269	84 291	106 560	Ss. Total Subventions	95 000	209 425	304 425
Masse salariale				Ressources pépinières et serv.extérieurs (HT)			
	65 452	261 809	327 261	Redevances Pep.	0	520 575	520 575
Frais généraux				Bât. Beret-Delaage	0	0	0
	25 778	450 402	476 179	Prest. Pep	0	43 000	43 000
				Prest. Extérieures	0	13 000	13 000
				Autres prestations		0	0
				Ss. Total ressources	0	576 575	576 575
				Autres recettes			
				Cotisations AGL	19 000		19 000
				feego4bb			0
				go4bbss traitance	0	10 000	10 000
				autres recettes	0		0
				Ss. Total autres rec.	19 000	10 000	29 000
				Fonds propres AGL			
TOTAL	113 499	796 501	910 000	TOTAL	114 000	796 000	910 000

Fait à Marseille le 24 juin 2020



ANNEXE N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS

- Feuille de route 2020

L'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à réaliser les objectifs suivants :

- Mener des actions de sensibilisation à la création d'entreprises auprès des étudiants
- Détecter et suivre des porteurs de projets très en amont ou au stade de l'idée pour l'accompagnement en incubation
- Accompagner les entreprises de la filière santé sur le territoire métropolitain
- Suivre les entreprises hébergées dans leur développement et faciliter leur quotidien
- Mettre en place une nouvelle stratégie afin de se préparer à devenir la structure d'accompagnement des entreprises de la filière santé



Nos réf. LM/SG202013

Marseille, Le 24 juin 2020

Madame Martine Vassal
Présidente de la Métropole
Métropole Aix-Marseille Provence
BP 48014
13567 Marseille cedex 02

Objet : Demande de subvention post Covid
RAR : 2C14092696683

Madame la Présidente,

Suite à la pandémie de Covid-19, nous vous sollicitons afin d'obtenir une subvention en nature nous permettant de compenser la perte de recettes pour la période de deux mois de confinement d'un montant de 24 425 € liée au non-encaissement des loyers durant cette période.

Nous vous joignons notre budget prévisionnel 2020 actualisé dans ce sens.

Dans cette attente, nous vous assurons de notre entier engagement auprès des entreprises que nous accompagnons.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes salutations les plus respectueuses.

Pierre Chiappetta
Président
Association Grand Luminy Technopôle

1-4 Budget prévisionnel global de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 20

ou date de début

date de fin

CHARGES	MONTANT ⁷	PRODUITS	MONTANT ⁷
60 - Achats	108 163 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	586 575 €
Achats stockés (matières premières, autres)		73 - Dotation et produits de tarification	
Achats d'études et de prestations de services	12 000 €	74 - Subventions d'exploitation (8)	304 425 €
Achats de matériel, équipements et travaux		État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	96 163 €		
Achats de marchandises			
Autres achats			
61 - Services extérieurs	386 887 €	Région(s) (à préciser)	
Sous-traitance générale	44 999 €	SUD	150 000 €
Redevances de crédit-bail		Département(s) (à préciser)	
Locations mobilières et immobilières	141 177 €		
Charges locatives et de copropriété	120 000 €		
Entretien et réparations	60 660 €		
Primes d'assurances	11 113 €	TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoires	114 425 €
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)	8 939 €	- Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)	
62 - Autres services extérieurs	78 654 €	- Territoire Marseille-Provence	114 425 €
Personnel extérieur		- Territoire du Pays d'Aix	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	33 302 €	- Territoire du Pays Salonais	
Publicité, information et publications	20 042 €	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Transports de biens et transports collectifs du personnel		- Territoire Istres-Ouest Provence	
Déplacements, missions et réceptions	3 930 €	- Territoire du Pays de Martigues	
Frais postaux et de télécommunications	20 793 €	Communes (à préciser)	
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	587 €	MARSEILLE	40 000 €
63 - Impôts et taxes	9 034 €		
Impôts et taxes sur rémunérations	9 034 €	Organismes sociaux (détailler) :	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64 - Charges de personnel	327 260 €	L'agence de services et de paiement	
Rémunérations du personnel	230 826 €	Autres établissements publics	
Charges sociales	93 434 €	Aides privées	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	0 €	75 - Autres produits de gestion courante	19 000 €
66 - Charges financières	0 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles	0 €	76 - Produits financiers	0 €
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	0 €	77 - Produits exceptionnels	0 €
69 - Impôts sur les bénéfices	0 €	78 - Reprises sur amortissements provisions	0 €
		79 - Transfert de charges	0 €
TOTAL DES CHARGES	910 000 €	TOTAL DES PRODUITS	910 000 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁹

86 - Emplois des contributions volontaires en nature (3)		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES	910 000 €	TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS	910 000 €

Important : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués. Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Fait à : MARSEILLE

Le 30/09/2020

24/06/2020

Signature du Président

Cachet de l'association

⁷ Ne pas indiquer les centimes d'euros. ⁸ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

⁹ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

ASSOCIATION GRAND LUMINY

Budget prévisionnel 2020

Dépenses prévisionnelles 2020

POSTES	Animation	Entrepreneuriat	Total
Actions			
COMMUNICATION	13 743	4 999	18 742
ANIMATION	8 526	12 757	21 283
PROMOTION	0	3 000	3 000
PLATEFORMES BIOTECH	0	63 535	63 535
<i>Sous-total actions</i>	<i>22 269</i>	<i>84 291</i>	<i>106 560</i>
Masse salariale	65 452	261 809	327 261
Frais généraux	25 778	450 402	476 179
TOTAL	113 499	796 501	910 000

Fait à Marseille

Ressources prévisionnelles 2020

Types de ressources	Animation	Entrepreneuriat	TOTAL
Subventions			
Ville de Marseille	40 000	0	40 000
Métropole AMP		114 425	114 425
CD 13		0	0
CR anim-entrepreneuriat	55 000	95 000	150 000
Ss. Total Subventions	95 000	209 425	304 425
Ressources pépinières et serv. extérieurs (HT)			
Redevances Pep.	0	520 575	520 575
Bât. Beret-Delaage	0	0	0
Prest. Pep	0	43 000	43 000
Prest. Extérieures	0	13 000	13 000
Autres prestations	0	0	0
Ss. Total ressources	0	576 575	576 575
Autres recettes			
Cotisations AGL	19 000		19 000
feego4bb			0
go4bss traïtance	0	10 000	10 000
autres recettes	0		0
Ss. Total autres rec.	19 000	10 000	29 000
Fonds propres AGL			
TOTAL	114 000	796 000	910 000

Le 24 juin 2020

